

CONDITIONS GÉNÉRALES de l'atelier **TOM POUCE**



1. Inscription

- 1.1. L'enfant est inscrit, au minimum, pour une demi-journée par semaine.
- 1.2. L'inscription court jusqu'à la fermeture d'été de l'atelier. Toutefois, elle peut être résiliée en tout temps, moyennant préavis par écrit, trente jours avant la fin d'un mois, pour le mois suivant.
- 1.3. L'inscription est validée dès le paiement de la finance d'inscription.
- 1.4. Si un enfant ne se présente pas, sans motif, pendant plus de deux semaines consécutives, l'atelier se réserve la faculté de résilier l'inscription, sans incidence sur les montants dus ou à devoir.

2. Mode de paiement

- 2.1. Le paiement de l'écolage s'effectue directement à l'atelier ou par virement sur notre CCP, et ce **avant la fin d'un mois pour le mois suivant**. Le non paiement de l'écolage entraîne de plein droit la résiliation de l'inscription, sans incidence sur les montants dus ou à devoir.

3. Absences

- 3.1. Chaque absence doit être annoncée avant le début du demi-jour concerné.
- 3.2. **Les absences de l'enfant (maladie, accident, vacances ou autre) ne sont ni remplacées, ni remboursées.**

4. Fermeture

- 4.1. L'atelier est fermé les jours fériés ainsi que pendant les vacances scolaires des écoles publiques vaudoises.
- 4.2. Pour les enfants inscrits une demi-journée par semaine, les jours fériés sont remplacés, ceci afin d'assurer un suivi des activités.

5. Divers

- 5.1. **Pour des raisons de sécurité, vous êtes prié de nous avertir si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant.**
- 5.2. L'atelier décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage causés aux objets personnels.
- 5.3. Tom Pouce se réserve le droit d'utiliser à des fins d'illustration, sur Internet notamment, des photos d'activités et/ou d'enfants de l'atelier.